

Diplomatie parlementaire ou du bon usage du voyage

Ted Kennedy va en mission en Inde où il inspecte pour le compte du Sénat américain et de la sous-commission des réfugiés, qu'il préside, la situation au Bengale Occidental.

Deux mois plus tôt, un groupe de trois membres de la Chambre des Communes est allé en reconnaissance au Pakistan Oriental.

De France, une délégation importante de quinze parlementaires a fait un périple important et fructueux en Chine.

Ce sont là trois exemples pris dans une actualité récente. Ils illustrent le rôle que les parlementaires en voyage à l'étranger peuvent jouer pour la politique extérieure de leur pays.

De l'avis des observateurs, la mission Kennedy a fait beaucoup pour redorer le blason des Etats-Unis, dont la réputation était au plus bas du fait de la politique pro-pakistanaise du Président Nixon. L'enquête de Rey Prentice et de ses collègues du parlement anglais a donné une résonance nouvelle aux appels à l'aide humanitaire. Alain Peyrefitte enfin aurait ramené de Pékin, dit-on, une invitation pour le Président Pompidou.

Un écho plus considérable

Cela se passe alors que la commission des affaires étrangères du Conseil national s'interroge sur les voies nouvelles à utiliser pour renforcer son emprise sur la conduite des événements.

Nul doute que si M. Otto Burkhardt, l'expert du Conseil fédéral, avait été accompagné dans son inspection au Bengale Occidental de deux ou trois députés, l'écho dans l'opinion publique aurait été plus considérable. Surtout, celle-ci aurait peut-être évité de cristalliser son émotion sur un projet utopique, comme la transplantation d'enfants bengalis dans nos Hautes-Alpes.

Les contre-poids

Jusqu'à présent, les missions à l'étranger de nos parlementaires ont été de trois ordres. Une représentation suisse au Conseil de l'Europe ; une délégation à l'Union interparlementaire ; des visites de terrains pour bâtiments d'ambassade. La première activité a un caractère semi-officiel, la seconde est au contraire essentiellement privée, la troisième est un aimable prétexte. Mon tout est regrettable !

Car les commissions des affaires étrangères ne seront plus efficaces que le jour où elles prendront la peine de se doter de leurs propres sources d'information.

On en revient toujours au système des contre-poids. A une source d'information (celle de l'administration et du gouvernement), doit en correspondre une autre. Ce devrait être celle du parlement.

De petits groupes spécialisés devraient se répartir les tâches, et travailler indépendamment de l'ordre du jour des sessions, en ayant pour objectif de suivre en permanence les problèmes internationaux, et de pouvoir intervenir, le cas échéant, à temps et en connaissance.

Prévenir une approche sentimentale

Cela suppose, bien sûr, un équipement en hommes et en matériel. Cela suppose surtout un intérêt authentique, chez les membres des commissions, à se saisir des vrais problèmes, plutôt que de se chiper sur les bas-côtés de notre politique extérieure. La frustration qui a caractérisé le plus récent débat sur le groupe d'étude de politique étrangère aurait pu être évitée, et les commissions, mieux informées et mieux armées, pourraient dialoguer à égalité avec l'administration. Elles rempliraient ainsi un rôle de médiateur entre le gouvernement et l'opinion publique, tout en prévenant cette dernière d'une approche trop sentimentale des affaires étrangères.

Ecouter sagement

Prenez l'Europe. La curiosité des députés ne risque pas de les étouffer ! Que ce soit la négociation avec Bruxelles, les préparatifs de la Conférence européenne de sécurité, la position des autres pays neutres, n'y a-t-il pas mieux à faire que d'écouter sagement briefings sur briefings ? Qu'ils aillent donc voir à Bruxelles, Berlin, Paris, Helsinki ou même Moscou.

Des commissions des affaires étrangères plus dynamiques pourraient permettre d'activer notre politique étrangère. La compétition est toujours salutaire. Mais, là aussi, le mouvement se prouve en marchant.

Une commission Furgler ou Renschler au Pakistan ? Pourquoi pas.

Publicité et télévision

Jusqu'à maintenant, vos écrans de télévision n'ont pas montré de publicité pendant la journée du dimanche.

La Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR) voudrait combler cette lacune, et en plus consacrer plus d'heures aux messages publicitaires. Elle a commencé par demander l'avis des Eglises. L'Eglise catholique se déclare tout simplement prête à consentir à ce changement, à la condition qu'il lui soit alloué un plus grand nombre d'heures d'antenne. La réponse provisoire des Eglises protestantes est beaucoup plus nuancée : bien que du point de vue théologique, rien ne s'oppose à l'introduction de la publicité le dimanche, il ne faudrait recourir à cette solution qu'en cas d'absolue nécessité.

Ces prises de position surprennent quelque peu. On n'y trouve certainement pas une volonté claire de protéger le dimanche d'une nouvelle emprise matérialiste. César s'arrogeait déjà six jours de la semaine, voilà qu'on lui donne le septième.

Personne ne nie que la publicité joue aussi un rôle essentiel d'information. Mais, il n'y a qu'un pas entre information et lavage de cerveaux. Ce dernier stade a déjà été atteint aux Etats-Unis, où il est impossible d'échapper aux attaques publicitaires massives qui déferlent à toute heure, en n'importe quel en-

droit. La radio diffuse jusqu'à trente minutes de publicité par heure ; quant à la télévision, elle se contente de quinze minutes. Les émissions pour enfants n'échappent pas à la règle ; elles préparent ainsi le consommateur docile de demain.

En Suisse, le régime particulier de la radio et de la télévision a prévenu jusqu'à maintenant l'utilisation abusive à des fins commerciales de ces moyens de communication.

L'absence de publicité est là un atout précieux qu'il importe de garder. Comme la télévision exige d'énormes moyens financiers, l'adoption de la publicité était quasi inévitable, au vu des dangers que comportaient les solutions de rechange : avec une taxe concessionnaire adéquate, la télévision serait restée un luxe inaccessible — avec un financement exclusivement gouvernemental, la liberté de la SSR aurait entièrement disparu. Certaines restrictions limitaient cependant l'emprise publicitaire ; la SSR veut maintenant les supprimer.

En acceptant la publicité le dimanche, en augmentant le temps d'antenne des spots publicitaires, en faisant sauter une à une les restrictions qui maintenaient la publicité télévisée à un niveau tolérable, on s'acheminerait doucement vers la pire des solutions.

Bi-mensuel romand
N° 157 14 septembre 1971 Huitième année

Rédacteur responsable : Pierre-Antoine Goy

Le numéro: 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros:
Pour la Suisse: 12 francs
Pour l'étranger: 15 francs

Changement d'adresse: 50 centimes

Administration, rédaction:
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10-155 27
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Renens

Aux articles de ce numéro ont collaboré:

Ruth Dreifuss
Jean-Claude Favez
Henri Galland
Jean-Pierre Ghelfi
Pierre-Antoine Goy
Marx Lévy
Bruno Pellaud

Le N° 158 sortira de presse le 28 septembre 1971

L'égalité des chances: un combat politique quotidien

En 1848, les membres de l'ancienne Confédération avaient fini par se convaincre mutuellement, et par les armes, de la nécessité de créer le marché commun helvétique qu'exigeait alors le développement de la révolution industrielle. Le capital bancaire et industriel des cantons protestants l'emportait ainsi définitivement sur le monde féodal et rural de la Suisse primitive et catholique et imposait une structure d'Etat dont la centralisation tempérée par l'histoire correspondait aux exigences de la bourgeoisie conquérante.

Sommes-nous en 1971 à la veille d'une même mutation ? Le combat entre centralistes et fédéralistes dans le domaine scolaire est certes presque aussi vieux que la Confédération moderne. Mais les difficultés financières des cantons universitaires, les besoins de la société industrielle (mobilité sociale et géographique, par exemple), la concurrence internationale risquent d'en précipiter singulièrement le cours. Les cantons paraissent arriver à la limite de leurs ressources en hommes et en argent et ne plus pouvoir mener, en ordre dispersé, la modernisation et le développement de l'enseignement dont la bourgeoisie a maintenant besoin pour défendre ses intérêts sur le plan national et international.

Or la Confédération ne possède pas assez de moyens légaux pour faire face à cette tâche, puisqu'elle ne peut légiférer qu'en matière de formation professionnelle (CF, art. 34 ter, al. 1, lettre g) et de gymnastique et de sport (art. 27 quinquies). Comme elle peut en outre créer des établissements supérieurs, ou en subventionner (art. 27), aider financièrement les cantons à remplir leurs obligations dans le domaine de l'instruction primaire (art. 27 bis) et leur accorder des subventions pour leurs dépenses en faveur des bourses (art. 27 quater), il convenait de compléter ces divers droits et devoirs en les englobant dans une compétence plus large.

Aucune réforme scolaire n'a de sens actuellement que coordonnée, ou harmonisée, sur le plan fédéral. Plusieurs interpellations parlementaires l'ont souligné. Les jeunes du Parti des paysans, artisans et bourgeois, l'ont confirmé en déposant le 1^{er} octobre 1969 une initiative sur la coordination scolaire. La Conférence des chefs cantonaux de l'instruction publique l'a compris, en adoptant à l'unanimité le 29 octobre 1970 un concordat intercantonal. Le Conseil fédéral ne pouvait donc faire moins que d'inscrire la politique de l'enseignement et de la recherche parmi les têtes de chapitres de ses directives gouvernementales pour la période 1968 à 1971. Et le 27 avril 1971 a commencé la procédure de consultation concernant les nouveaux articles 27 et 27 bis préparés par le Département fédéral de l'Intérieur, une procédure qui doit aller très vite.

Il n'y a donc dans cet effort, ni dans cette intention, rien qui ne doive soulever d'objections de principe. Après tout, comme en 1848, la gauche peut tirer avantage du regroupement de forces que signifie le passage du plan local ou cantonal au plan fédéral. Reste à savoir évidemment de quelle façon et en vue de quels buts précis lui est proposée cette coordination scolaire.

Le nouvel article 27 propose tout d'abord une définition des buts de l'instruction qui « vise à permettre à chacun d'acquérir, compte tenu des exigences de la société, une formation conforme à ses aptitudes et propre à assurer un développement harmonieux de sa personnalité » et « de se préparer à assumer des responsabilités politiques et sociales ». Cette définition doit, selon le Département fédéral de l'Intérieur, remplacer le « droit à la formation » que l'on a renoncé à mentionner « parce qu'une telle déclai-

ration de portée générale entraînerait dans la pratique de sérieuses difficultés et aurait finalement moins d'efficacité que des dispositions d'exécution à caractère progressif et social que le texte constitutionnel proposé permet de toute façon d'édicter » (exposé des motifs).

A-t-on voulu, pour parler plus directement, éviter les querelles politiques qui surgissent toujours en Suisse lorsqu'on veut invoquer des principes ? Un article de la « Neue Zürcher Zeitung » s'étonnait, il y a quelques mois, que le texte soumis à la consultation s'en tienne aux responsabilités politiques et sociales, sans mentionner celles qui existent dans le domaine économique, ni les plans culturel et artistique. Il était donc peut-être vain de croire que l'on ferait plus facilement l'unanimité autour d'une définition concrète que d'un principe abstrait. Et, puisque de l'avis même du conseiller fédéral Tschudi, lors de la présentation du projet à la presse, l'égalité de chances et le droit à la formation sont implicitement contenus dans l'article 27, il aurait peut-être mieux valu écrire noir sur blanc ce qui allait de soi, même en donnant l'impression de suivre sur ce point le programme du Parti socialiste suisse. Une situation irréversible aurait ainsi été créée sur le plan constitutionnel, qui eut permis de clarifier peut-être quelques ambiguïtés politiques par la suite.

Fédéralisme. Ni vertical, ni horizontal, mais coopératif

Il en va de même sur le plan des partages de compétence entre cantons et Confédération. L'exposé des motifs du projet d'article constitutionnel se réfère à ce propos au fédéralisme coopératif. Le mot est maintenant à la mode depuis un an en Allemagne fédérale, dans le domaine de l'enseignement précisément. Mais ce partage solidaire des compétences entre Confédération et cantons n'est pas une nouveauté dans la constitution fédérale, puisqu'on le trouve déjà appliqué à propos de la protection de la nature et des sites (CF art. 24 sexes), à la construction des routes nationales (art. 36 bis) ainsi qu'à l'aménagement du territoire (art. 22 quater).

Cette constatation appelle deux remarques. La première, c'est que ce principe n'a jamais été poussé aussi loin... et de façon aussi imprécise, puisque le texte du projet de l'article 27 stipule simplement que « l'instruction est du domaine commun de la Confédération et des cantons ». Est-ce suffisant, lorsqu'on songe que dans le droit constitutionnel suisse, les cantons demeurent compétents dans les domaines où la Confédération n'a pas expressément reçu une compétence particulière ? Que restera-t-il de la souveraineté cantonale, qui n'est respectée littéralement que pour la formation pré-scolaire et primaire, lorsque la Confédération interviendra pour soutenir de ses deniers l'enseignement secondaire, technique et universitaire ? Et cela d'autant plus que la Confédération, est habilitée, par le chiffre 5 de l'article 27, « à établir des principes concernant l'organisation et le développement de l'enseignement secondaire, de l'enseignement supérieur, de la formation continue et de l'éducation des adultes, ainsi que le régime des bourses d'études et autres aides financières à l'instruction ».

La seconde remarque constitue presque une réponse à ce qui précède. A savoir que ce qui se passe à propos de la protection de la nature et des sites, de la construction des routes nationales et de l'aménagement du territoire, tend plutôt à montrer que là où le partage des compétences, ou des fonctions, n'est pas défini de manière rigoureuse, l'autorité centrale cède irrésistiblement à la tentation de considérer les cantons comme de simples organes d'exécution. Rien dans l'article 27 ne nous garantit qu'il n'en sera pas ainsi dans le domaine de l'enseignement et de la formation.

L'Etat fédéral contre la liberté de réforme et d'enseignement ?

Le deuxième paragraphe du chiffre 5 de l'article 27 n'est en tous cas pas de nature à contredire cette crainte. Ne donne-t-il pas en effet à la Confédération

le droit « de créer, reprendre ou soutenir des établissements supérieurs » ? Et faisant allusion aux Ecoles polytechniques fédérales, l'exposé des motifs ajoute « qu'il est nullement exclu que la Confédération doive reprendre encore d'autres établissements universitaires, qui, sans cela, seraient menacés dans leurs existence ».

Qui paie commande. Cela est bien entendu. Mais demain plus aucun canton ne pourra payer les Universités dont le pays a besoin. Et un tel principe de substitution, aussi mal défini, restera-t-il limité au plan financier ? Si demain l'autorité cantonale se montre incapable de maintenir l'ordre dans une Université, d'empêcher par exemple que l'enseignement ne devienne totalement marxiste dans telle ou telle faculté ou institut, verra-t-on la Confédération intervenir à la place du canton défaillant avec toute la puissance coercitive de l'Etat central ? Et fermer par exemple tel établissement, pour le recréer ailleurs ?

Mais inversement, et le risque est infiniment plus probable aujourd'hui, une centralisation excessive risque de freiner les cantons les plus avancés dans la voie des réformes scolaires, en transformant la nécessaire coordination des efforts de modernisation de l'école en obstacle à la modernisation elle-même. Tout d'abord parce que les grandes organisations économiques disposent sur le plan fédéral d'un pouvoir plus grand que dans les cantons d'infléchir les critères de sélection, les structures de promotion scolaire, les programmes dans le sens qui leur convient. Ensuite parce que si un compromis doit être trouvé entre des cantons inégalement avancés dans la voie des réformes, c'est forcément sur la plus basse moyenne, et même sur les cantons les plus conservateurs, que se fera l'accord. Enfin parce que les réformes ne peuvent pas dans le domaine scolaire venir exclusivement d'en haut, si l'on veut qu'elles soient opérantes, mais doivent être l'émanation du corps enseignant lui-même. Et parce qu'elles doivent pouvoir faire l'objet d'expériences, débarrassées de cette participation des enseignants à la redéfinition de l'école est infiniment plus facile dans le cadre cantonal, encore à la taille humaine, d'entraves administratives, de même qu'est plus simple à mettre sur pied une expérience indépendante des cadres administratifs de l'Etat central.

La notion de fédéralisme coopératif de l'article 27 doit donc être précisée et revue, afin de laisser aux cantons la plus large souveraineté compatible avec l'efficacité et de permettre au fédéralisme horizontal, c'est-à-dire aux concordats intercantonaux, de s'exprimer. L'efficacité ne doit pas l'emporter à tout prix. Surtout pas sur les chances de démocratisation, d'ouverture, de participation. Le principe de substitution doit être aboli, puisque, s'il se limite au seul plan financier, la Confédération, par les dispositions générales de l'article 27, dispose déjà de tous les moyens constitutionnels pour venir en aide aux cantons, et que s'il vise autre chose, il est inadmissible.

Pour une école plus souple

Le reste de l'article : contributions fédérales en faveur des bourses d'études, enseignement obligatoire et gratuit pendant neuf ans au moins, liberté de croyance et de conscience dans les écoles publiques (pourquoi elles seulement ?) appellent moins de commentaires, ainsi que l'article 27 bis qui, en autorisant la Confédération à encourager la recherche scientifique et à créer ses propres centres de recherche, ne fait que donner au Fonds national suisse de la recherche scientifique et à la Commission pour l'encouragement des recherches scientifiques, entre autres, les bases constitutionnelles qui lui manquaient.

Mais l'exposé des motifs des nouveaux articles constitutionnels pose encore une question, à laquelle il convient de répondre par la même occasion. Celle de savoir s'il conviendrait de retirer des articles dits économiques de la constitution la disposition qui autorise la Confédération à légiférer sur la formation professionnelle (art. 34 ter, al. 1, lettre g) pour la placer dans le nouvel article 27, en l'étendant à une compétence générale de la Confé-

dération pour la formation professionnelle, les cantons et les groupements économiques intéressés étant consultés avant l'adoption des dispositions d'exécution et pouvant être appelés à coopérer à leur application.

Là aussi, le problème ne paraît pas seulement technique ou constitutionnel. Car en intégrant la formation professionnelle dans le droit à la formation à l'enseignement, on préserve pour demain les chances de voir se réaliser une école où chacun pourra de plus en plus réellement jouir de l'égalité des chances.

Mutation à DP

Nous avons souvent souligné l'utilité du congé professionnel de formation.

Passant à l'application, PD en fait bénéficier Henri Galland, son secrétaire de rédaction actuellement en charge, pour son activité privée.

Pierre-Antoine Goy signe, à partir de ce numéro et jusqu'à la mise en place de nouvelles structures, en qualité de rédacteur responsable.

Le Gotha de l'économie suisse (4^e édition)

Trois fois déjà, dans DP 65, 86 et 129, nous avons essayé de décrire la bourgeoisie industrielle et financière suisse, d'en suivre les mutations et d'en dégager des valeurs significatives. Il nous a semblé opportun de mettre à nouveau notre fichier à jour.

La méthode

Afin de justifier la comparaison, nous avons, pour faire apparaître l'état-major supérieur de notre économie, gardé la même méthode, qui rappelle, se fondait sur les deux critères suivants :

1. Prendre les principales entreprises industrielles, bancaires, commerciales et d'assurances classées en fonction de leur capitalisation boursière.
2. Retenir les hommes qui figurent 3 fois au moins dans les conseils d'administration de ces 33 sociétés et les classer en tenant compte de la valeur boursière des sociétés qu'ils représentent sans prendre en considération la valeur des autres sociétés auxquelles ils appartiennent aussi.

Dans notre dernier recensement, nous nous étions fondés sur le dépliant de l'UBS « La Suisse en chiffres » ; la liste comprenait 30 entreprises. Depuis lors, l'UBS a donné plus d'ampleur à son classement annuel des entreprises suisses et nous disposons dans l'édition 1971 « Les principales entreprises de la Suisse » d'une liste des 20 entreprises industrielles ayant la plus forte capitalisation boursière à fin 1970.

Oursina-Franck y figure comme entreprise indépendante de Nestlé. Elle l'est encore actuellement puisque le Tribunal Fédéral, saisi d'un recours de droit public par des actionnaires minoritaires d'Oursina, a ordonné aux deux sociétés de ne prendre aucune mesure pour réaliser la fusion et en a interdit la publication dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce.

Les sociétés retenues sont les suivantes :

Les 33 grandes entreprises

Entreprises industrielles

		Capitalisation boursière fin 1970 (en millions de francs)	
1. Hoffmann-La Roche	Bâle	Produits pharmaceutiques	10 504
2. Ciba-Geigy	Bâle	Produits chimiques	6 096
3. Nestlé	Vevey/Cham	Produits alimentaires	4 440
4. Sandoz	Bâle	Produits chimiques	2 394
5. Alusuisse	Zurich/Chippis (VS)	Aluminium	1 287
6. Brown, Boveri (BBC)	Baden	Machines et électrotechnique	688
7. Oursina-Franck	Berne	Produits alimentaires	687
8. Landis et Gyr	Zoug	Appareils, Instruments	477
9. Holderbank	Glaris	Ciment	462
10. Sulzer	Winterthur	Machines	406
11. Lonza	Bâle/Gampel (VS)	Produits chimiques	305
12. Schindler	Hergiswil (NW)	Machines et électrotechnique	298
13. Fischer	Schaffhouse	Fonderie, Machines	251
14. Zyma	Nyon	Produits pharmaceutiques	238
15. Rieter	Winterthur	Machines textiles	229
16. Interfood (Suchard)	Lausanne	Produits alimentaires	211
17. Juvena	Volketswil (ZH)	Cosmétiques, Prod. de beauté	164
18. von Roll	Gerlafingen (SO)	Fonderie, Machines	134
19. Cossonay	Cossonay	Câbles, Electrotechnique	132
20. Hero	Lenzburg	Produits alimentaires	130

Entreprises commerciales (sans Migros, l'USC et USEGO) et de transports

21. Jelmoli	Zurich	Grands magasins	224
22. Globus	Zurich	Grands magasins	163
23. Swissair	Zurich	Transports aériens	527

Banques et sociétés financières

24. Union de Banques Suisses	Zurich	Banque commerciale	2 611
25. Société de Banque Suisse	Bâle	Banque commerciale	2 399
26. Crédit Suisse	Zurich	Banque commerciale	2 388
27. Banque Populaire Suisse	Berne	Banque commerciale	555
28. Electro-Watt	Zurich	Holding d'entr. électriques	517
29. Motor-Columbus	Baden	Holding d'entr. électriques	248
30. Valeurs de métaux	Zurich	Holding d'entr. métallurgiques	227

Assurances

31. Réassurances	Zurich	Réassurances	800
32. Zurich	Zurich	Assurances	481
33. Winterthur	Winterthur	Assurances	434

Soit au total 33 entreprises, dont 29 ont leur siège principal en Suisse alémanique (10 à Zurich, 5 à Bâle, 3 à Winterthur) et 4 en Suisse romande (Nestlé, Zyma, Interfood et Cossonay). On notera que la présence de Zurich se révèle beaucoup plus au niveau des banques, des sociétés financières et des assurances qu'à celui des entreprises industrielles.

Si les listes des entreprises commerciales et de transports, des banques et des assurances ne subissent aucune modification par rapport à celles utilisées comme bases de nos précédentes études, nous avons cette fois, en adoptant la statistique de l'UBS, enrichi celle des sociétés industrielles de Schindler, de Zyma, de Rieter, d'Interfood, de Juvena et de von Roll. L'admission dans le peloton de tête d'Interfood, de Schindler, de von Roll et de Rieter, importantes sociétés qui ont réalisé en 1970, respectivement 817, 750, 606 et 221 mio de Fr. de chiffre d'affaires et qui sont bien représentatives du capitalisme suisse est justifiée. Plus discutable est, en revanche, la présence de Zyma, étroitement liée à Ciba-Geigy, et de Juvena. Mais ces deux sociétés — la seconde surtout ! — ont connu ces dernières années un développement supérieur à la moyenne, ce qui explique l'importance de leur capitalisation boursière.

Ces 6 nouveaux venus ont peu d'impact sur la composition et le classement de l'état-major : Zyma et von Roll y font entrer M. Staehelin ; Schindler fait gagner une place à MM. R. Bühler et Faillettaz ; Rieter, à MM. Bechtler, Hess, Schaefer et Schaffner ; M. de Meuron voit sa place consolidée par von Roll. Il est intéressant de remarquer que le conseil d'administration d'Interfood ne comprend aucun représentant de la grande bourgeoisie d'affaires telle qu'elle est définie ici.

Le nouveau profil de la strate supérieure

Rappelons que le critère choisi est très limitatif et quelque peu arbitraire. Il « avantage » les administrateurs qui assurent des fonctions de liaison bien que souvent ces mêmes personnes occupent des fonctions de commandement (MM. Meyer d'Alusuisse, Berchtold de la Swissair, Bechtler de la Luwa). Il ne fait pas apparaître toujours les chefs des entreprises familiales (les Bühler, Bühler d'Uzwil, Heberlein, Schindler, etc...) et les véritables managers qui exercent des fonctions de commandement (MM. Liotard-Vogt pour Nestlé, F. Luterbacher pour BBC, etc.).

L'absence d'entreprises horlogères « pénalise » ses deux principaux représentants : MM. Karl Obrecht,

(suite p. 4)

président de la Société Générale de l'Horlogerie Suisse SA (ASUAG) et de sa filiale Ebauches SA, membre du conseil de Nestlé, et Gérard Bauer, président de la Fédération horlogère, aux conseils de l'ASUAG, d'Ebauches, d'Interfood qu'il préside.

1. **Adolf W. Jann**, à Zurich, président et délégué de Hoffmann-La Roche, dont la capitalisation boursière lui assure la première place. Aux conseils d'Alusuisse, de l'UBS, dont il a été directeur général, de la Zurich Assurances, de Valeurs des métaux, qu'il préside. A fait son entrée à BBC à la suite des accords Roche-BBC pour la fabrication en commun d'instruments électroniques à des fins diagnostiques et thérapeutiques.
2. **Samuel Schweizer**, à Arlesheim. Préside la Société de Banque Suisse. Membre des conseils de Ciba-Geigy, de Nestlé, BBC, Sulzer, Cossonay, entre autres.
3. **Félix W. Schulthess**, à Zurich. Président du Crédit Suisse et du même coup d'Electro-Watt et de la Zurich Assurances ; membre du conseil de Ciba-Geigy, d'Alusuisse, de BBC, de Sulzer, et la Réassurances, etc... Il est donc administrateur de 8 des 33 entreprises retenues dans notre étude : un record ! MM. Schweizer et Schaefer n'ont que 6 fauteuils chacun.
4. **Hans-Robert Schwarzenbach**, à Horgen, de la fabrique de tissus Robt. Schwarzenbach & Co, à Thalwil. Président d'Oursina-Franck, vice-président du Crédit Suisse, aux conseils de BBC, de Ciba-Geigy, de Winterthur Assurances. Il ne peut encore s'asseoir dans le fauteuil que Nestlé lui a réservé après la reprise — en suspens — d'Oursina.
5. **Emmanuel Meyer**, à Meilen. Président directeur-général d'Alusuisse. Aux conseils de Ciba-Geigy, du Crédit Suisse, de la Zurich Assurances.
6. **Jürg G. Engi**, à Arlesheim. Président directeur-général de Lonza, chez Ciba-Geigy, BBC et SBS.
7. **Robert Käppeli**, à Riehen. Ancien président de Ciba, aujourd'hui à la tête de Ciba-Geigy, 1^{er} vice-président de la SBS ; aux conseils de Sulzer et de la Winterthur Assurances. Sans vouloir minimiser le rôle de M. Käppeli en tant que président de Ciba-Geigy, remarquons cependant que la présidence effective du groupe est assurée par M. Louis von Planta, ancien président de Geigy, aujourd'hui vice-président et délégué du Conseil d'administration et président du Comité de direction.
8. **Alexander von Muralt**, à Berne. Dr. méd. et Dr. phil. professeur. Présent à la Société de Banque Suisse, chez Ciba-Geigy, chez Brown, Boveri.
9. **Max Staehelin**, à Binningen. Dr. en droit, professeur, vice-président de Ciba-Geigy, aux conseils de la SBS, de von Roll, de Zyma.
10. **Félix Emmanuel Iselin**, à Bâle. Président de la Bâloise-Holding et membre des conseils de la SBS, de Ciba-Geigy, de la Swissair.
11. **Herbert Wolfer**, à Winterthur. Vice-président et délégué de Sulzer (c'est un membre de la dynastie Sulzer), chez Ciba-Geigy, au Crédit Suisse.
12. **Peter Reinhart**, à Winterthur. Président de l'entreprise familiale Gebrüder Volkart Holding AG Import-export. Vice-président de l'UBS ; chez Nestlé et à la Swissair.
13. **Willy Schweizer**, à Küssnacht (ZH). Président de la Zurich Assurances ; aux conseils de Nestlé et du Crédit Suisse.
14. **Robert Bühler**, de la filature Ed. Bühler & Co, à Winterthur. Vice-président d'Alusuisse, aux conseils de Sulzer, de Schindler, de la Winterthur Assurances, de l'UBS. Notons qu'il préside encore la « Banque Hypothécaire et Commerciale de Winterthur », un établissement financier qui a de l'ambition. Le grand homme de liaison du capitalisme de Winterthur.

15. **Walter Berchtold**, à Zurich. Président et délégué de la Swissair. Aux conseils de la Holderbank, de l'UBS, de la Réassurances.
16. **Alfred Schaefer**, à Zollikon. Président de l'UBS et de Hero, vice-président de Motor Columbus, aux conseils de BBC, de Sulzer et de Rieter. La modeste place occupée par M. Schaefer, alors que les présidents de la SBS et du Crédit Suisse apparaissent déjà au 2^e et 3^e rang est trompeuse, car il joue un rôle important dans de nombreuses sociétés qui ne figurent pas dans notre liste (présidence de la Nationale Assurances, vice-présidence de Bally, au conseil de Saurer, etc...). C'est un grand banquier — sous sa présidence l'UBS s'est hissée au 1^{er} rang des banques suisses — et un très important membre de l'état-major de l'économie de notre pays.
17. **Max Schmidheiny**, à Heerbrugg (SG). Vice-président et délégué de la Holderbank Financière Glaris SA, entreprise familiale (une parmi d'autres !) et l'un des plus grands holdings de l'industrie du ciment dans le monde (en 1970, 1203 millions de Fr. de chiffre d'affaires, 97 millions de bénéfice net consolidé, 883 millions de fonds propres). Vice-président de BBC. Aux conseils du Crédit Suisse, de Landis et Gyr, de Motor Columbus, etc... sans compter celui des Chemins de fer fédéraux (les cimenteries sont de bons clients).
18. **Hans Schaffner**, ancien Conseiller fédéral, à Berne. Vice-président de Sandoz, à Alusuisse chez Rieter et Cossonay. Rang modeste pour le locataire de la Maison de Wattville (comment se fait-il qu'il le soit encore ?). Avec BBC, il aurait figuré au 15^e rang. M. Petitpierre avait fait mieux : 3^e rang en 1967 ! Deux spécialités pour M. Schaffner : il est l'unique ancien homme politique professionnel de la liste et le seul des 29 à ne figurer dans aucun conseil de banque !
19. **Georg Sulzer**, à Winterthur. Président du Conseil et de la direction de l'entreprise familiale, présent aussi à l'UBS, à la Winterthur Assurances, à la Swissair, à la Société genevoise d'instruments de physique, etc.
20. **Kurt Hess**, à Winterthur. Président et administrateur-délégué des Ateliers de construction Rieter SA, à Winterthur. A l'UBS, à la Winterthur Assurances, chez BBC.
21. **Johann-Friedrich Gugelmann**, à Langenthal, administrateur-délégué de sa fabrique textile (Gugelmann et Cie SA). Président de Swissair, aux conseils de l'UBS, d'Oursina, de Bally, etc. En cas de radiation d'Oursina, devrait disparaître de notre liste car il n'est pas « repris » par Nestlé.
22. **Ernst Schmidheiny**, à Céligny, et frère aîné de Max (N^o 17). Président de la Holderbank ; à l'UBS, à la Swissair, etc.
23. **Alfred E. Sulzer**, à Berne. Vice-président et délégué d'Oursina-Franck ; en suspens chez Nestlé, mais en tant que « simple » administrateur ! Membre des conseils du Crédit Suisse et bien entendu de Sulzer.
24. **Albert Dubois**, à Arbon. Président et délégué de Saurer ; au comité de Sulzer ; membre des conseils de l'UBS et de la Winterthur Assurances.
25. **Max Schneebeli**, à Schaffhouse. Membre des conseils de Georg Fischer, du Crédit Suisse et de la Réassurances.
26. **Emmanuel Failletaz**, à Lausanne. Président du Comptoir Suisse, membre des conseils de la SBS, de Schindler, de la Swissair, de Cossonay, et aussi des Charmilles, de Dornach, de la SAPAG, etc.
27. **Hans C. Bechtler**, à Zurich. Fondateur, président et délégué de la Luwa AG (fabrique d'installations de climatisation, en 1970, 242 mio de chiffre d'affaires). Vice-président de Georg Fi-

scher, de Rieter ; aux conseils de la Holderbank, de la SBS, de la Banque Leu, etc.

28. **Peter Schmidheiny**, à Zurich, cousin de Max (N^o 17) et d'Ernst (N^o 22), président et administrateur-délégué d'Escher-Wyss, société dans laquelle la famille Schmidheiny demeure un important actionnaire après l'acquisition de la majorité des actions par Sulzer. Membre du comité du conseil de Sulzer. Aux conseils du Crédit Suisse et de la Winterthur Assurances. Notons encore qu'il est président des Tuileries zurichoises, important groupe de fabriques de matériaux de construction, dont fait partie entre autres la Briqueterie de Renens !
29. **André de Meuron**, à Cologny. Vice-président et délégué de la Société Anonyme de participations Gardy (SAPAG), holding qui fait partie du groupe Cossonay. Présent à la SBS, chez von Roll, Saurer et bien sûr à Cossonay, Dornach, etc.

Les départs et les arrivées

Depuis DP 129, en une année, 3 départs et 5 arrivées, ce qui porte à 29 les membres de l'état-major. L'expression « départ » est en fait inexacte et ne peut s'appliquer qu'à M. Théodore Boveri qui pour des raisons d'âge s'est retiré des affaires de famille. M. Walter Niederer disparaît de notre liste parce qu'il a quitté Jelmolli et ne fait plus partie que de Landis et Gyr qu'il préside et Electro-Watt. La radiation d'Aar et Tessin de notre liste a fait perdre le « droit » d'y figurer à M. Guido Hunziker : il pourra s'en consoler puisqu'il succède à M. Boveri à la présidence de Motor-Columbus et reste vice-président de Lonza.

Parmi les nouveaux venus, une entrée remarquable : au 6^e rang, celle de M. Jürg G. Engi. Fils d'un chimiste de la Ciba devenu vice-président et délégué de cette maison, M. Engi, lui-même ancien directeur de Ciba, a été appelé à la présidence de la Lonza pendant la crise que cette société a traversée en 1964-1966 ; il a contribué à en rétablir la santé et a reçu la récompense ultime : l'accès aux fauteuils de la SBS, de BBC et de Ciba-Geigy. Une ascension caractéristique pour la chimie bâloise.

M. Staehelin, patricien bâlois, et l'un des hommes de liaison entre l'Université de sa ville et la Ciba, rejoint M. von Muralt, autre patricien, bernois celui-là, et autre représentant de la science. Les conseils de Ciba-Geigy et de la SBS les réunissent ce qui est significatif du poids de Bâle dans le domaine de la science.

Renforcement du capitalisme bâlois

La fusion de Ciba et de Geigy a provoqué un regroupement de leurs administrateurs au haut de la strate : ils occupent tous les rangs du 2^e au 11^e. La SBS compte 9 administrateurs dans les 29 grands bourgeois alors que nous n'en avons dénombré que 4 sur 22 en 1966. Enfin, l'entrée de M. de Meuron et de M. Staehelin montre la vitalité de l'axe « capitaliste » Bâle-Genève, jalonné par Dornach, Soleure, Bienne, Neuchâtel, Cortaillod, Cossonay, Yvon.

Resserrement du réseau des liaisons

En 1966, les 22 grands bourgeois occupaient 79 fauteuils d'administrateurs, soit 3,6 chacun. Aujourd'hui, pour les mêmes sociétés, les 22 premiers de notre liste se partagent 93 sièges soit 4,2 chacun. C'est un net renforcement de la concentration du capitalisme suisse.

Conclusion

La fusion de Ciba et de Geigy a provoqué un brassage dans la hiérarchie mais les hommes sont restés les mêmes à une exception près (M. Engi). Le pôle de Bâle s'est renforcé. La fusion de Nestlé et d'Oursina aura moins d'effets. Les centres de décisions économiques et politiques sont toujours à Zurich, Bâle et Winterthur. Les dynasties industrielles (Schmidheiny, Sulzer-Wolfer) sont toujours en place. Dans nos commentaires qui concluaient notre mise à jour d'avril 1970 nous relevions la stabilité de la grande bourgeoisie d'affaires suisse. Nous le constatons encore une fois, en décelant cependant cette fois une tendance à son renforcement.